



Municipalité
de
Mont-la-Ville

Mont-la-Ville, le 6 juillet 2026

Interdiction de feu sur tout le territoire communal

En raison de la sécheresse et d'un déficit important de précipitations, le danger d'incendie est actuellement fort (niveau 4). La situation requiert donc une grande prudence lors d'activités en plein air en forêt et, de manière générale, à proximité de végétation sèche.

Pour cette raison, **la Municipalité INTERDIT STRICTEMENT DE FAIRE DU FEU SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**, y compris les feux d'artifice et autres engins pyrotechniques.

Cette interdiction entre en vigueur lundi 6 juillet 2026 à minuit, jusqu'à nouvel avis.

🔥 Ne jetez pas vos mégots dans la nature !

🔥 Tout départ de feu ou situation suspecte doit être annoncé immédiatement à la centrale 118.

Merci de respecter cette mesure afin de protéger les personnes, la forêt et la nature.

La Municipalité